

**Face à la casse du système des retraites,
un seul jour ne suffira pas !**



GREVE RECONDUCTIBLE !

75 EUROS	COÛT D'UN JOUR DE GREVE	750 EUROS DE PERDUS !	PAR MOIS SUR VOTRE RETRAITE SI LE REFORME PASSE !
-----------------	--	--------------------------------------	--

POURQUOI UNE SEULE JOURNEE NE SUFFIRA PAS ?

Nous allons toutes et tous être touché·e·s. Public, privé, nous travaillerons plus en partant avec moins. Nous allons tous et toutes perdre en moyenne 30% sur nos retraites. Un·e enseignant·e ayant commencé à travailler à 24 ans et partant à 64 ans qui, avec le système actuel part avec 2 076 euros net de pension, partirait avec 1 572 euros avec le système prévu par cette réforme, et peut-être avec moins car le point d'indice est susceptible d'être réévalué ou plutôt dévalué chaque année. Pire, chaque mois, en fonction de la conjoncture économique, la pension pourra évoluer.

Qui dit grève reconductible dit, perte de salaire. Oui, mais...

Pensons à ce que nous allons perdre chaque mois avec ce nouveau système de retraite ! En moyenne si on perd 75 euros par journée de grève, dites-vous bien qu'à la retraite vous perdrez 750 euros par mois.

Si cette réforme des retraites passe, ce sera la dernière des réformes sur ce sujet. En effet, il suffira juste au gouvernement d'utiliser des décrets pour faire évoluer ou plutôt dévaluer la valeur du point. C'est maintenant que nous devons agir !

Une seule journée ne suffira pas. Il nous faut impulser un mouvement de masse pour affirmer que nous ne voulons pas de cette réforme. Ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement.

Le droit de grève, comment ça marche ?

Le fait de se mettre en grève est un droit. Vous n'avez pas à prévenir votre hiérarchie, c'est à elle de prouver que vous avez fait grève. Ne répondez jamais au e-mail vous demandant de vous déclarer en grève ! Les chiffres de grévistes ne sont pas remontés de toute façon.

Les risques : arrêt Omont ?

Le gouvernement menace d'inclure le week-end dans les jours grévés si vous avez fait grève le vendredi et le lundi ? Depuis la création de cette loi en 1978, elle a été appliquée à la marge et de manière très locale pour cibler des militants très investis. Par ailleurs, si nous gagnons, les jours de grève ne seront pas retirés comme cela a été le cas en 1995 !

Le seul risque est de ne pas gagner ! Mais pour gagner, il faut un mouvement de grande ampleur. Partout, la colère gronde, il y a des appels à la grève qui se multiplient dans tous les secteurs et les territoires.

ORGANISONS-NOUS !

Retrouvons-nous dans des assemblées générales de secteurs, qui restent le meilleur moyen pour discuter, échanger et décider collectivement des actions concrètes à mener ainsi que des suites du mouvement. Plus nous serons nombreux en AG, meilleur·e·s nous seront pour résister à cette réforme.

Les caisses de grèves sont vitales pour tout mouvement de longue durée, puisque c'est la solidarité entre travailleur·euse·s qui prend en charge la pression matérielle de remise au travail exercée par la privation de salaire. Les caisses de grève permettent de limiter le coût des journées de grève pour chacun·e et ainsi de durer plus longtemps. Il s'agit donc de créer ces caisses de grève avant le début du mouvement, afin de rentrer sereinement dans la grève à partir du 5 décembre 2019 !



SYNDICATS CNT DU RHÔNE

44, rue burdeau 69001 Lyon (métro croix paquet)

Mail : ud69@cnt-f.org

Web : www.cnt-f.org/cnt69/